



Pôle Arrêtés

23/AR139

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le

21 DEC. 2023

## 23/AR139 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR PATRICE CAZAUX, 7<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

**VU** l'arrêté 23/AR83 du 17 mai 2023 portant délégation de fonctions à Madame Valérie MONDONE, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences DPSE, Jeunesse, Séniors, Liens Intergénérationnels et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**ATTENDU** que Madame Valérie MONDONE, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 02 janvier 2024 au 06 janvier 2024 inclus,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 02 janvier 2024 au 06 janvier 2024 inclus.

Il sera habilité pendant ces périodes à signer dans le cadre des domaines suivants :

- DPSE
- SENIORS
- LIENS INTERGENERATIONNELS

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et signer à ce titre :

#### tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Séniors » et « Liens intergénérationnels » :

- la signature des registres des entrées et des sorties des EHPAD,
- les actes, pièces, conventions et courriers liés au domaine Séniors.

**ARTICLE 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, et Madame Valérie MONDONE, 12<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 19 décembre 2023

**Josée MASSI**  
**Maire de Toulon**

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 21 DEC. 2023  
Accusé de réception le : 21 DEC. 2023  
Affiché le :  
Notifié le :

**Publié Le 21 DEC. 2023**

## Acte à classer

Imc1314562

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_1\_2023-12-21T15-55-33.00 ( MI249918751 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20231219-Imc1314562-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : 23/AR139 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE DE M. LE MAIRE  
PATRICE CAZAUX, 7ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

Acte : 99\_AR-083-218301372-20231219-  
Imc1314562-AR-1-1\_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/23 à 15:55

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 21/12/23 à 15:55

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 16:06